



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 3 FÉVRIER 2026**

BM2026/02/03/15 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INNOVER DANS LA VILLE

DATE DE LA CONVOCATION : 28 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 43

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération CM2018/09/28/15 portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2020/05/15/04 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2021/04/07/15 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du Programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2025/07/11/28 portant sur la création du Programme métropolitain de Logistique Urbaine Durable adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville » et portant mise à jour du fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération BM2025/12/02/21 portant attribution de subventions dans le cadre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu les projets de convention-type annexés à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibre et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

Considérant la nécessité de rectifier une erreur matérielle figurant sur le tableau d'attribution de subvention octroyée à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre dans le cadre de la délibération BM2025/12/02/21 pour la faire correspondre au montant validé par le comité d'examen du Fonds Innover dans la Ville,

Considérant que par délibération CM2025/07/11/28, le Conseil de la Métropole a délégué au Bureau l'attribution des subventions octroyées au titre du Fonds Innover dans la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 102 418 € en fonctionnement et d'un montant de 1 384 133 € en investissement pour les 13 projets et 10 structures suivantes :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville"

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Dugny	Mise en place d'une solution de gestion du courriers	9 385 €	2 800 €	Non activé
Dugny	Mise en place d'une solution de gestion des services de la Police Municipale	1 395 €	4 824 €	Non activé
Dugny	Mise en place d'un logiciel de gestion Ressources Humaines	2 529 €	0 €	Non activé
Meudon	Expérimentation d'un système de monitoring énergétique intelligent avec déploiement d'une solution de gestion technique des bâtiments communaux	0 €	152 939 €	Activé
Vincennes	Mise en place d'une solution innovante de gestion de l'eau pour l'espace public	42 500 €	142 500 €	Activé
Total		55 809 €	303 063 €	

Soit un total de 358 872 euros pour 5 projets.

Au titre du Programme Cybersécurité de la Métropole du Grand Paris

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Sucy-en-Brie	Mise en place d'un projet de cybersécurité pour lutter contre les cyberattaques	15 595 €	52 118 €	Non activé
Total		15 595 €	52 118 €	

Soit un total de 67 713 euros pour 1 projet.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
Association La Mine	Grand Orly Seine Bièvre	Création du Hub du réemploi de La Mine pour la ville de Cachan	1 314 €	23 832 €	Non activé
Total			1 314 €	23 832 €	

Soit un total de 25 146 euros pour 1 projet.

Au titre du Programme Tiers-Lieux Métropolitains

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en investissement	Suivi renforcé
CNEAI	L'Île-Saint-Denis	Maison fleuve	0 €	175 000 €	Activé
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Tiers-lieu solidaire	0 €	200 000 €	Non Activé
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Création d'un tiers-lieu social et intergénérationnel « Café Moz'Art »	0 €	200 000 €	Activé
Kremlin-Bicêtre	Kremlin-Bicêtre	Développement et intégration de la phase 2 du projet de tiers-lieu "Le 49"	0 €	60 120 €	Non activé
Association le collectif Voûtes	Paris	Création d'un tiers-lieu culturel et solidaire	0 €	200 000 €	Non activé
Villejuif	Villejuif	Création d'un tiers-lieu agricole et citoyen	29 700 €	170 000 €	Activé
Total			29 700 €	1 005 120 €	

Soit un total de 1 034 820 euros pour 6 projets.

MODIFIE le montant des dépenses en section de fonctionnement du tableau relatif à l'attribution de subventions au territoire de Grand Orly Seine Bièvre, figurant dans la délibération BM2025/12/02/21 comme suit :

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Grand Orly Seine Bièvre	Mise en place d'un jumeau numérique pour le suivi du trafic routier	54 417 €	0	Activé
Total		217 601 €	328 524 €	

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions attribuées, conformément aux modèles annexés à la présente délibération, et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.